## CADRE21



## Preuve et attestation de développement professionnel Sexto 2 - Architecte



## Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Badge attribué à : Stéphanie Santos

https://www.cadre21.org/membres/stephanie-santos-cssmv-gouv-qc-ca

Date d'obtention: 2023-04-24 14:21:15

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Faire une évaluation de trousse de sexto et questionnant la victime impliquée dans cette situation. Analyse si cela est bien de la pornographie juvénile. Questionner les témoins impliqués si il y en a impliqué. Vérifie si tout ceci est bien un acte criminel. Si les témoins démontrent que l'instigateur et malveillant, ne pas l'interroger et lui confisquer son cellulaire en expliquant la situation. De suite, faire appelle au policier et expliquer la situation et d'avoir utilisé la trousse sexto. S'il n'a pas de témoin, interroger l'instigateur avec l'évaluation de trousse sexto. Confisquer son téléphone et appeler les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'intervenant(e) doit s'assurer de présenter la trousse sexto et questionner seulement si cela implique des élèves de l'école. Si ça fait bien partie d'une situation d'acte criminel, de sexto/pornographie juvénile. Assurer la victime et faire comprendre que c'était une erreur de jugement. Un parent partage de l'information de son jeune adolescent de l'école, qui aurait envoyé des sextos de lui-même à une personne adulte ou a un élève qui fréquente une autre école différente. Il faut diriger le parent a faire eu même, l'appel téléphonique a la police. Si les instigateurs ou victimes ne veulent pas coopérer et nier les situations, il faut quand même faire la trousse sexto avant, sinon confisquer le téléphone de la victime et/ou l'instigateur. Par la suite, directement faire appel à la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il faut savoir bien analyser et savoir si c'est bien des photos de pornographie juvénile qui a été envoyée. Si ce n'est pas le cas, après avoir analysé avec l'outil trousse sexto, ce n'est pas nécessaire de faire appelle a la police. Une autre étape qui semble délicate lors de l'application de la méthode sexto, serait de prendre un jugement si oui ou non il est nécessaire de faire une trousse sexto sur l'instigateur à la fin. Après avoir interroger les témoins, avant de confisquer le cellulaire et faire appelle a la police.